

les de paix, les invitant à venir auprès d'eux. Ils firent chanter leurs femmes, dont Jolliet trouva les voix fort douces et très agréables. Néanmoins, après avoir considéré leurs danses et écouté leurs chants pendant quelque temps, il prit garde que ce n'était pas pour cela que le *Saint-François* s'en allait à la découverte, et il cria à son tour aux Esquimaux de venir sans craindre ; il nomma toutes les marchandises en leur langue. Ceux-ci l'écoutèrent attentivement et s'embarquèrent dans onze canots ; ils approchèrent, firent leurs échanges. Il y eut comme un pacte d'alliance et de paix, grâce à un petit présent que le chef accepta en témoignage de sa joie ».

Jolliet rapporte ensuite que les explorateurs voulurent donner aux indigènes une idée de leurs propres chants. « Dans cette entrevue, dit M. Margry, nos Français ne voulurent pas demeurer en arrière avec les Esquimaux sur le point de la mélodie ». Le Père récollet « entonna le *Sub tuum præsidium* et le *Domine salvum fac* sans doute aussi bien que Récollet ne put jamais l'entonner », ce qui provoqua « des cris de remerciements et de joie »...

« Ceci se passait sur les huit heures du matin, et après le dîner, c'est-à-dire vers onze heures ou midi, le R. P. Récollet, un fils de Jolliet et cinq hommes de l'équipage descendirent tous armés dans le bateau pour aller à terre et se familiariser plus encore avec les indigènes ».

Ils furent reçus avec affabilité. « Le chef Guignac s'en vint au-devant de nos Français dans son canot, leur montra le lieu propre pour aborder le plus près des cabanes, à une portée de fusil. Lorsqu'on atteignit le rivage, le chef

manifesta un vrai plaisir de cette visite, vint prendre par la main le père Récollet à la descente du bateau et le conduisit au village, tandis que la jeunesse et les femmes visitaient les autres Français restés dans le bateau avec leurs armes. « Personne ne disait mot, sinon doucement, et d'un visage riant, écrit Jolliet, passant la main sur l'estomac et sur les bras : *Catchia ! catchia !* voilà qui est bien, disaient-ils ».

On mena le Père Récollet tout droit à la cabane du chef. « La femme de celui-ci y entra la première, le Père vint après elle, puis ce fut le tour du chef. Guignac fit voir à notre religieux tout son ménage, après quoi ils passèrent dans les autres cabanes, le chef tenant toujours le Père par la main, chaque famille faisant présent au visiteur de viande et d'huile de loup marin, qui était alors le meilleur de leurs vivres. Cette course faite, Guignac le ramena au bateau, l'embrassa et s'en retourna, disant : *Tchourakou*, paix partout, *Catchi*, voilà qui est bien ».

---

#### JOLLIET VISITE LE VILLAGE DES ESQUIMAUX

Le lendemain, 25, Jolliet voulut savoir s'il serait reçu par les Esquimaux avec l'empressement que l'on avait témoigné au bon Père franciscain. Il descendit dans le bateau, avec huit hommes, tous armés. « Guignac, l'apercevant, vint seul dans son canot au-devant de nos Français. Il les harangua, leur montra le lieu propre au débarquement, sauta le premier à terre, puis il s'en vint

recevoir Jolliet au bateau. Alors il l'embrassa et le prit par la main droite, pendant qu'un autre vieillard lui tenait la main gauche. Un second chef montrait les mêmes civilités en faisant les mêmes cérémonies à M. de La Ferté. Tout le long du chemin, les jeunes gens que l'on rencontrait faisaient de grandes amitiés aux Français. Ils les embrassaient, les complimentaient, et les gestes aidaient à comprendre là où la parole était insuffisante.

» Lorsque Jolliet fut entré dans la cabane de Guignac, celui-ci lui montra sa femme, qui était vieille. Elle prit la main à notre Canadien, l'embrassa à la française. Sa fille, qui était mariée, en agit de même. Jolliet, voyant le gendre de Guignac lui faire signe que c'était sa femme, et que l'enfant de dix mois environ qu'elle portait était son fils, les embrassa tous trois, n'y trouvant rien de désagréable, et pensant, d'après les embrassements de la grand'mère, que c'était une marque d'amitié honnête et de civilité parmi eux.

» Guignac et sa famille menèrent ensuite nos Français par la main, dans les autres cabanes, où on les reçut partout très bien, avec les mêmes civilités ».

Jolliet pria alors les Esquimaux de chanter et de danser. « Aussitôt seize femmes se mirent en rond et chantèrent, pendant que le second chef dansait au milieu d'elles.

» Notre découvreur trouva que leur danse avait quelque chose de celle des sauvages du Canada, mais leur chant partant de voix plus belles, lui parut plus mélodieux.

» Durant toute cette visite, il ne cessa d'observer tout ce qu'il voyait : hommes, femmes, choses.

» Les hommes, d'après ce qu'il rapporte, étaient bien habillés. Chacun avait un justaucorps de loup marin, une culotte de peau de chien, de renard ou d'ours, avec une paire de bottes, le tout bien passé, bien fait, bien cousu. Les hommes ne parurent pas à Jolliet aussi basanés que nos sauvages ; leurs cheveux noirs étaient coupés au-dessus des oreilles ; leur barbe était noire, mais presque tous se la faisaient ».

Nous ne ferons pas ici de digression ethnologique ; nous dirons seulement que les Esquimaux n'appartiennent pas à la même race que les Peaux-Rouges d'Amérique. L'abbé Ferland semble prétendre que l'on retrouve chez eux les traits caractéristiques de la famille des Samoyèdes et des Lapons. Quant au nom « Esquimaux », il vient d'une expression abénaquise qui veut dire « mangeurs de poissons crus ». Les Esquimaux d'autrefois mangeaient non seulement du poisson sortant de l'eau et non apprêté, mais aussi de la viande crue.

Pour ce qui est du caractère et des « manières » des Esquimaux, Jolliet « reconnut en eux une grande propension à rire, et un esprit comme des façons d'agir tenant plus du Français que du sauvage.

» Les femmes lui semblèrent bien faites, grandes, grosses et grasses ; il ne leur reprochait que d'avoir le nez court ; cependant, avec leur carnation parfaitement blanche, leur voix qui n'avait rien de rude, elles ne laissèrent pas que de lui paraître fort agréables, surtout par la manière dont elles disposaient leurs cheveux. Les jeunes femmes en faisaient une espèce de bouquet sur chacune



de leurs oreilles ; elles tressaient le reste, qu'elles mettaient en rond sur leur tête, ce qui formait comme une belle rose épanouie ».

Il trouva le costume de ces femmes « moins sauvage que celui des Indiens du Canada ». Elles portaient de grandes bottes qui allaient toujours en élargissant et montaient jusqu'à la ceinture, où était fixée une lourde peau de loutre, de caribou ou d'une autre animal. Le buste était couvert d'un justaucorps qui avait des manches « comme les capots des Canadiens, et un capuchon comme la robe des récollets. Ce capuchon, qui était assez grand pour qu'elles portassent leurs enfants dedans, leur servait aussi quelquefois à couvrir leur tête. Derrière ce justaucorps, une grande queue, large de plus d'un demi-pied, descendait à deux doigts de terre ».

On a vu, dans la lettre adressée par Jolliet à M. de Lagny, en 1693, que ces Esquimaux étaient polygames. Ils vivaient l'hiver dans des maisons, l'été sous des tentes. Celles-ci étaient faites en rond, et « couvertes de loup marin passé ». Elles paraissaient propres et nettes. Les lits placés dans les cabanes étaient élevés d'un pied au-dessus de terre ; on y étendait des peaux d'ours ou de loups marins pour servir de couvertures pendant la nuit.

Ces Esquimaux mettaient leur eau dans des seaux de cuir de vache marine. On avait dit à Jolliet qu'ils buvaient de l'eau salée. « M. de La Ferté voulut s'en assurer et voir si elle était douce. Il en prit dans la main, mais aussitôt le chef lui fit donner une tasse de bois, dont

il se servit pour boire. « L'eau était douce, écrit Jolliet, » et la civilité remarquable ».

» Jolliet qui observait tout avec soin, visita également la rade, où il aperçut trois biscaïennes et un charrois. Ces quatre bâtiments neufs avaient leurs grapins devant et derrière, des mâts, des voiles, des avirons, un baril d'arcanson, un baril de clous à carvel et demi carvel, une barrique vide et un coffre. Sur une biscaïenne, Jolliet lut en gros caractères : *Jesus Maria Joseph !* Il ne put regarder que dans celle-là, sans voir ce qu'il y avait dans les autres, mais tout paraissait neuf et bien peint. Jolliet se demanda inutilement comment et en échange de quoi les Esquimaux avaient pu se les procurer ».

---

#### PLUS AU NORD — UNE VASTE BAIE A L'OCCIDENT

Toute la bande annonça son départ et son prochain retour... Hommes, femmes, enfants prirent place dans les biscaïennes après avoir fait aux Français « toutes sortes de civilités et d'amitiés ».

Les explorateurs mirent à la voile presque aussitôt et atteignirent bientôt « un détroit situé vers le 54<sup>e</sup> degré ». Les Esquimaux les suivaient voiles déployées avec leurs quatre embarcations, « et entrèrent dans une baie de plus de quinze lieues de profondeur, où il y avait apparence de rivière ».

Cette baie nous paraît être la Baie des Esquimaux, appelée aussi Estuaire Hamilton (*Hamilton Inlet*),

et qui reçoit les eaux du lac Melville et du fleuve Hamilton, venant de l'ouest (1).

Le vent ayant changé, les explorateurs furent obligés d'entrer dans la baie, où ils pénétrèrent « environ trois lieues dans l'ouest.

» On y tua trois canards, mais on n'y trouva pas de morue. Jolliet depuis son entrée dans le Labrador, n'avait pas vu autant d'arbres qu'il en aperçut en ce lieu.

» Il pénétra six lieues plus loin dans le N.-O., et N.-N.-O., jusqu'à une pointe de bois sur laquelle deux avirons d'Esquimaux, que l'on trouva, furent plantés debout, dans une île du côté du nord, où le *Saint-François* était mouillé ; on la nomma la *Pointe-aux-Avirons* ».

Le dernier jour du mois de juillet, on fit dix lieues vers le nord-est pour sortir de la grande baie, « large d'au moins six lieues et dont on ne voyait pas la profondeur dans l'ouest.

» A midi on prit hauteur ; Jolliet estima être par  $55^{\circ} 15'$  de latitude ».

Le 3 août on se trouvait à  $55^{\circ} 34'$ . On passa la nuit dans une baie remplie d'îles montagneuses, qu'on nomma la Baie des Montagnes, et l'on entra le lendemain dans une petite baie que l'on appela la Baie de Pachot. Ce nom venait d'être donné lorsque les explorateurs entendirent la voix de plusieurs indigènes, et bientôt apparu-

(1) Il ne faut pas confondre cette baie avec une autre Baie des Esquimaux, appelée aussi Baie Saint-Paul, voisine de la baie de Brador, ou baie de Phélypeaux ou baie des Espagnols, sur la rive nord du golfe Saint-Laurent, presque à l'entrée du détroit de Belle-Ile. C'est au fond de la baie de Brador que se trouvait l'ancien port de Brest dont il reste encore quelques traces.

rent trois biscariennes bordées de peaux de loups marins et quatorze canots. Toutes ces embarcations étaient remplies d'Esquimaux.

Jolliet ordonna de mouiller en ce lieu, et l'on y demeura trois jours.

« Le chef des Esquimaux se nommait Abenak. Tous vinrent plusieurs fois au navire, hommes, femmes et enfants, et chaque fois ce fut avec les mêmes cérémonies et les mêmes civilités qu'on avait remarquées chez ceux qu'on avait déjà fréquentés. Certains objets firent reconnaître qu'ils trafiquaient avec les Européens...

» Le 8, le vent étant devenu favorable pour la route, on les quitta. Mais comme on avait fait six lieues dans le N.-N.-O., et que le *Saint-François* passait entre deux îles, il échoua. La marée baissait alors ; il fallut demeurer jusqu'au soir et attendre l'autre marée ; lorsque celle-ci arriva, l'on tira au large sans aucun dommage, quoique la nuit fût mauvaise.

» Le 9, la hauteur du soleil sur l'horizon, avec l'astrolabe à terre, était de 50 degrés. Jolliet estimait pour la hauteur du pôle 55° 45', et la variation de l'aimant de 26' N.-O.

» Par le travers de cette hauteur, il s'offrit à lui une grande baie dont il ne vit pas le fond... « Je ne sçay pas, » dit-il, où les eaux peuvent traverser, mais elles ont des » vingt et trente lieues de tour, il faut plusieurs voyages » pour les découvrir, et sans doute qu'elles ne sont pas » sans sauvages. Pour du profit, je ne vois pas jusqu'icy » qu'il y en ait beaucoup. Les terres me paraissent fort » ingrates en toutes choses ».



Le 11 août, huit canots et quatre biscaïennes parurent dans la baie. Ils venaient annoncer l'arrivée prochaine du grand chef Amaillouk.

Le lendemain, « aussitôt que le jour parut, on vit arriver vingt-deux canots et trois biscaïennes pleines de femmes, de filles, de garçons de tout âge et de toute grandeur, jeunes et vieilles, petits et grands. C'était Amaillouk et ses gens. Ils traitèrent le peu qu'ils avaient de lous marins et chantèrent à leur mode, faisant paraître beaucoup de joie de voir les Français et de pouvoir par leur intermédiaire satisfaire à quelques-unes de leurs nécessités ».

Ces Esquimaux étaient assez portés au larcin. Leur chef étant resté dans le navire, sur l'invitation de Jolliet, un jeune homme qui l'accompagnait s'empara adroitement d'une boussole — la boussole même de Jolliet — et la passa à sa femme restée dans une chaloupe auprès du navire. Celle-ci mit aussitôt cet objet brillant dans une de ses bottes. Mais elle avait été vue. Jolliet la fit fouiller séance tenante, et l'instrument fut ressaisi en dépit d'efforts aussi comiques qu'ingénieux de la part de la recéleuse. « Ce fut un éclat de rire général tant de la part des Français que du côté des Esquimaux, fort portés par eux-mêmes à la gaieté et même à la raillerie. Le Père récollet en fit l'épreuve en cette circonstance.

» Il était entré dans une de leurs biscaïennes. Là il fut d'autant mieux reçu qu'il faisait des présents aux femmes et aux enfants. Mais il trouva qu'on le recevait trop bien. En effet, c'était parmi les femmes à qui l'embras-

serait ; les unes l'embrassaient d'un côté, les autres de l'autre, pendant que d'autres vieilles l'inquiétaient de leurs baisers, faisant semblant avec leurs dents de vouloir le manger. *Tcharakou*, paix partout, disait le Père ; mais cela ne cessait pas, et le vénérable récollet se trouva fort heureux de rentrer au vaisseau. Depuis lors l'envie ne lui prit plus de retourner faire des présents ».

Jolliet avait eu le talent de s'initier suffisamment au langage des indigènes pour pouvoir, en s'aidant de quelque mimique, s'entretenir avec Amaillouk et ses compagnons. « Toutes les harangues et les cérémonies étant faites, des deux côtés, on quitta la baie, que Jolliet nomma la baie de Sainte-Claire ». On était au 12 août ; « c'était la fête de cette sainte, qui était la patronne de sa femme, et Jolliet se consola par un souvenir de ne pouvoir donner à celle-ci de plus près l'expression d'une affection qui durait déjà depuis vingt ans. Ce souvenir, en face de ses enfants et de ses amis, était encore une fête de famille ».

Les jours suivants ne furent marqués par aucun incident important. « On approchait des 56 degrés ; ... on était déjà à plus de 106 lieues en droite ligne de Belle-Isle, à 15 ou 20 lieues au plus du havre Saint-Pierre. Jolliet ne voyait pas chance de rencontrer si tôt des sauvages dont le trafic pût payer ce que le vaisseau coûtait tous les jours. On n'avait pas trouvé de morues depuis les 52° 30' ; on n'en avait vu que quelques petites aux côtes des Esquimaux ; il fallait donc aller ailleurs en chercher pour employer le sel que l'on avait. D'un autre côté, les an-

eres semblaient trop faibles et les câbles trop usés pour ne pas obliger à prévoir de mauvais temps dans de mauvais mouillages. Le retour fut donc résolu d'un consentement unanime, et l'on songea à trouver un havre pour mettre le navire en état de supporter le voyage. On le trouva le jour même, et le soir, au milieu du souper, qui était fort maigre, faute de gibier et de morue, on put se saisir de deux caribous, une mère et son petit, qui traversaient le havre. « C'était, dit Jolliet, le veau gras dont nous avons besoin ». On se prépara alors à repartir avec ces munitions, heureux, après tout, des résultats de cette exploration, en raison des moyens dont on disposait.

» Quant on fait, dit Jolliet, des découvertes de cette  
» sorte, avec un navire, en travers des isles, des islots, des  
» rochers, dans des bayes de dix, quinze et vingt lieues  
» de large, dont on ne voit point le fond et pleines de bat-  
» tures, il faut avoir du temps avec une grande expé-  
» rience, un bon jugement et une prudence non commune  
» et, après avoir heureusement réussi, il faut dire, pour a-  
» vouer la vérité : « *Soli Deo honor et gloria* ».

De retour à Québec, Louis Jolliet constata que le château Saint-Louis, l'ancienne résidence des gouverneurs de la Nouvelle-France, dont la construction remontait à 1647, avait été démoli. Frontenac venait de faire raser ce bâtiment, qui tombait en ruine, et un nouvel édifice était déjà commencé sur les fondements de l'ancien (1).

(1) Le château Saint-Louis occupait le sommet du rocher, immédiatement au-dessus de la rue Sous-le-Fort. Sa célèbre galerie donnait sur le « précipice » que l'on franchit commodément aujourd'hui au moyen d'un ascenseur. Le château réédifié resta le centre de l'autorité du roi de

Frontenac s'était temporairement installé dans un corps de garde voisin de l'entrée du fort, d'où il surveillait lui-même les ouvrages, et c'est là que Jolliet alla rendre compte au gouverneur de son expédition chez les Esquimaux.

Les pages qui précèdent ne donnent que peu de renseignements sur les ressources du Labrador comme pays de pêche et de chasse. Elles ne disent rien par exemple, des vaches marines que l'on capture sur ses rives, et dont les peaux mesurent jusqu'à dix-huit pieds de longueur, rien non plus de la chasse au moyac, oiseau dont les œufs offrent une nourriture substantielle d'une saveur agréable, et qui fournit au commerce une quantité considérable de plume et de duvet.

La côte du Labrador est la patrie des phoques (loups marins), que l'on peut abattre par centaines et par milliers tout le long de l'année, mais surtout le printemps lorsqu'ils se réfugient sur les glaces flottantes. Le golfe Saint-Laurent est vraiment l'empire de la morue — empire que des pêcheurs étrangers sont en train de dévaster au moyen d'immenses filets aux mailles d'une finesse excessive. Les eaux du golfe recèlent aussi beaucoup d'autres poissons : saumon, hareng, truite de mer, maquereau, homard, que l'on exporte, comme la morue, dans différents ports de l'Europe et de l'Amérique.

France dans l'Amérique du Nord jusqu'au mois de septembre 1759. Agrandi sous le gouvernement anglais, il fut détruit par un incendie le 23 janvier 1834.

---





## CHAPITRE QUINZIÈME

Jolliet fait un deuxième voyage en France. — Il est nommé « Maître d'hydrographie à Québec » et reçoit la concession d'une seigneurie sur la rivière des Etchemins. — La « foy et hommage » sous le régime français. — Les enfants de Louis Jolliet. — Alliances. — Mort de l'illustre explorateur. — Où est-il mort ? — Données incertaines.

**L'**EXEMPLE et les récits de Louis Jolliet déterminèrent sans doute un certain nombre d'hommes entreprenants à aller exploiter les ressources des côtes labradoriennes. Le Gardeur de Courtemanche obtint, vers 1702, plusieurs concessions importantes, dont l'une un peu à l'est de Natashquan, et une autre plus près du détroit de Belle-Ile. D'autres concessions avec privilèges furent accordées subséquemment, sur la rive nord du golfe et du détroit, aux sieurs de Brouague, Lafontaine de Belcourt, Pommereau, La Valtrie, Vincent, de Beaujeu, Estèbe, Foucault, Godfroy de Saint-Paul, ainsi qu'à la veuve Fornel et à quelques autres ; mais le sieur Constantin paraît être le seul voyageur de cette époque reculée qui ait suivi jusqu'au bout la voie tracée par Louis Jolliet et soit allé explorer les côtes de l'Atlantique habitées par les Esquimaux.

Le bureau des archives de la marine, à Paris, contient plusieurs cartes de Jolliet, qui ont été d'une grande utilité

aux géographes du dix-huitième siècle pour la description générale du nord de l'Amérique. La dernière en date porte le numéro 225, et est intitulée : « Carte de la Baie d'Hudson, et du Labrador », avec la dédicace suivante : « A Monsieur, Monsieur de Villebois, par son très humble et très obéissant serviteur *Jolliet*. A Kebec, le 23 octobre 1699 ».

Louis Jolliet était décidément le premier entre ses pairs dans la colonie. Le gouverneur, l'intendant, les directeurs de la ferme du roi avaient en lui une égale confiance. Au mois de novembre 1695, un vaisseau chargé de fourrures expédiées pour le compte des fermiers du domaine, étant sur le point de partir de Québec pour la France, le commandant, M. des Ursins, demanda un pilote expérimenté pour conduire ce vaisseau hors du golfe, jusqu'en plein océan. Il n'y avait alors personne à Québec qui connût le fleuve et le golfe Saint-Laurent aussi bien que Jolliet ; les autorités de la colonie le prièrent donc de diriger lui-même la flûte *La Charente* vers les rives de France, ce qui devait lui permettre et lui permit en effet d'expliquer ses cartes et d'exposer ses projets à M. de Lagny, intendant général du commerce (1).

Le navire quitta Québec vers la fin de novembre, et, d'après certaines indications de l'une des cartes dont nous avons déjà fait mention, Jolliet dut le sortir du golfe par le passage que Jean-Alphonse, le pilote de Roberval, ap-

(1) Le comte de Frontenac écrivit à M. de Lagny, le 2 novembre 1695 : « M. de Champigny n'est pas moins disposé que je le suis à ayder Jolliet en tout ce qui se pourra, et il le mérite assurément ».

pelait l'*Entrée des Bretons*, au sud de Terre-Neuve, qui était alors la voie ordinaire suivie par les voyageurs de long cours, en s'orientant sur l'Île-aux-Oiseaux et les îles Brion et Saint-Paul (1).

Le voyage s'effectua heureusement. Jolliet, muni de lettres flatteuses de la part du gouverneur et de l'intendant, fut reçu avec déférence au ministère de la marine, où, d'après un auteur, on lui conféra le titre de pilote royal.

Notre explorateur eut le loisir de se rendre au lieu de la naissance de son père, (la province de Brie d'après l'abbé Tanguay, l'Aunis d'après l'abbé Bois,) où sans doute il devait avoir encore des parents. Nous sommes sans renseignements sur ce point.

Le culte des ancêtres, qui est un des traits caractéristiques des familles franco-canadiennes, n'avait pas alors acquis le degré d'intensité qu'il a aujourd'hui parmi nous. On dirait que la rupture des liens politiques qui nous attachaient à la France a eu pour effet de rendre plus chers encore les liens du sang qui nous unissent à notre ancienne mère-patrie. La science généalogique devait donc être moins en honneur dans notre Nouvelle-France il y a deux siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui.

De retour à Québec, l'année suivante, Louis Jolliet trouva sa famille augmentée par une alliance à laquelle il avait sans doute donné son consentement avant son départ. Le 30 avril 1696, sa fille Marie-Geneviève, âgée

(1) Les autres passages pour sortir du golfe sont le détroit de Belle-Isle et le détroit de Canseau.

de quinze ans et quelques mois (1), avait épousé, à Québec, le sieur Jean Grignon, jeune négociant natif de La Rochelle, en France, dont le père avait établi des relations commerciales avec le Canada (2).

Franquelin avait quitté Québec depuis quelque temps, laissant sans titulaire la charge de professeur d'hydrographie qu'on lui avait confiée. Nous voyons par une liste annotée des hommes méritants de la colonie, envoyée en France vers 1696, que Jolliet n'avait pas abandonné son projet de former dans la capitale de la Nouvelle-France une classe d'élèves destinés à se livrer à la navigation. Voici un extrait de cette liste annotée qui est conser-

(1) Elle était née à l'Islet le 12 janvier 1681, et y avait été baptisée le 17 du même mois.

(2) Une fille de Jean Grignon et de Marie-Geneviève Jolliet (Louise Grignon) épousa le baron de Castelneau. Le nom de la baronne de Castelneau figure avec ceux des héritiers de Louis Jolliet et de Jacques de LaLande dans un acte de foi et hommage relatif à l'île d'Anticosti, aux îles et filets de Mingan, etc., portant la date du 28 mai 1781.

Marie-Geneviève Jolliet, épouse de Jean Grignon, est la seule de sa famille qui se soit établie avant la mort de son père. Trois autres enfants de Louis Jolliet — Claire, Jean-Baptiste et Charles — se marièrent après l'année 1700 :

*Claire* épousa Joseph Fleury de LaGorgendière, sieur d'Eschambault, le 11 mai 1702. Ses nombreux enfants s'allièrent aux familles Langlois, Boudreau, Taschereau, Véron de Grandmesnil, Rigaud de Vaudreuil, Marin de LaMalgue, Trottier Dufy-Désaulniers, Prost (de Saint-Dominique).....

*Jean-Baptiste* (Jolliet de Mingan) épousa Marie Mars le 11 septembre 1708. Ses enfants s'allièrent aux familles Larchevêque, Taehé, Volant, Boisseau.

*Charles* (Jolliet d'Anticosti) épousa Jeanne Lemclin le 7 novembre 1714, et eut aussi plusieurs enfants, qui s'allièrent aux familles Caron, Abraham, Colton, Marcoux, Guichet, Sore.



vée dans la collection Moreau de Saint-Méry, aux archives coloniales de France :

« Le sieur Jolliet, habitant du Canada. — Il a fait la première découverte du Mississipi, Il a fait depuis la carte du Saint-Laurent et celle des côtes du Labrador. Il est passé en France sur la flûte « La Charente », ayant eu ordre de M. de Champigny de la sortir de la rivière de Québec, ce qui était fort difficile à cause de la saison trop avancée. — Supplie de lui donner l'emploi d'hydrographe à Québec qu'avait le sieur Franquelin ».

Louis Jolliet reçut le titre de professeur d'hydrographie pour le roi à Québec par document daté du 30 avril 1697.

Cette même date se trouve sur l'acte de concession d'une petite seigneurie, non éloignée de Québec, accordée à Jolliet par Frontenac et Champigny, le gouverneur et l'intendant.

Des trois seigneuries que posséda Jolliet, cette dernière est la seule qui ait porté son nom, bien que ce soit la seule qu'il n'ait jamais lui-même exploitée (1). Elle était con-

(1) La paroisse de Sainte-Claire, comté de Dorchester, se trouve dans les limites de cette seigneurie, concédée le 30 avril 1697, que des membres de la famille Taschereau, descendants de Louis Jolliet, ont possédée depuis un siècle et au delà. On lit dans les « Notes sur les registres de Notre-Dame de Québec » de l'abbé Ferland : « On pourra observer comme certains noms de baptême, une fois introduits dans une famille, s'y maintiennent de génération en génération. Claire-Françoise Bissot avait reçu le nom de sa marraine, Claire-Françoise Clément du Vuault, femme de sieur Ruette d'Auteuil ; ce nom de Claire passa à sa fille Claire Jolliet, à sa petite fille Claire Fleury d'Esehambault, et à une de ses arrière-petites-filles ; il a depuis été donné par M. le juge Taschereau à une paroisse érigée dans la seigneurie de Jolliet ».

Il ne faut pas confondre la seigneurie de Jolliet, voisine de la seigneurie de Lauzon, dans la région de Québec, avec la seigneurie de LaValtrie, on

tiguë à la seigneurie de Lauzon, devenue la propriété d'Etienne Charest, beau-frère de Jolliet, ou de ses enfants. Notre explorateur avait-il songé à fonder un établissement agricole dans le voisinage de ces parents de sa femme ? S'il eut un moment cette pensée, il ne fit rien pour la mettre sérieusement à exécution. Nous donnons ici, à titre de document historiographique le texte de l'acte de concession de cette seigneurie :

« LOUIS DE BUADE, comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roy en toute la France Septentrionale ;

» JEAN BOCHART, chevalier, seigneur de Champigny, Noroy et Verneuil, conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, police et finances au dit pays ;

» A tous ceux qui les présentes lettres verront, salut :

» Sçavoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le sieur Louis Jolliet, tendante à ce qu'il nous plût de luy vouloir accorder les islets qui sont dans la Rivière des Etchemins au dessus du premier sault, contenant trois quarts de lieues ou environ, avec trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, à prendre demie lieue au dessous des dits islets en montant la dite rivière, tenant d'un costé à la seigneurie de Lozon et de l'autre aux terres non concédées, le tout à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice ; pour par le dit sieur Jolliet s'y faire un établissement et y mettre des habi-

M. Barthélemiss Joliette fonda, au siècle dernier, la ville qui porte aujourd'hui son nom.

tans ; à quoi ayant égard, Nous, en vertu du pouvoir à nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, accordé et concédé, donnons, accordons et concédons par ces présentes au dit sieur Jolliet les dits islets contenant trois quart de lieue ou environ, avec les dites trois lieues de terre de front sur pareille profondeur, en la manière que le tout est cy dessus désigné, pour en jouir par luy, ses hoirs et ayant cause en propriété à toujours, à titre de fief et seigneurie, haute, moyenne et basse justice, avec droit de chasse, pêche et traite avec les sauvages dans toute l'étendue de la dite concession, à la charge de porter la foy et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumées ; que les appellations du juge qui y sera étably ressortiront nuement en la prévôté du dit Québec ; de conserver et faire conserver par ses tenanciers les bois de chêne propres pour la construction des vaisseaux de Sa Majesté ; de donner avis au roy ou au gouverneur du pays des mines, minières ou minéraux si aucuns se trouvent dans la dite étendue ; d'y tenir feu et lieu et de le faire tenir par ses tenanciers, de désertes et faire désertes la dite terre incessamment, à peine d'être déchu de la possession d'icelle ; et enfin de laisser les chemins et passages nécessaires pour l'utilité publique, le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu de prendre confirmation des présentes dans un an.

» En foy de quoy nous les avons signées, à icelles fait apposer les sceaux de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

» Fait et donné à Québec le dernier avril mil six cens quatre-vingt-dix sept.

» Ainsi signé : FRONTENAC

BOCHART DE CHAMPIGNY »

Toutes les seigneuries du Canada proprement dit étaient mouvantes du château Saint-Louis de Québec ; mais comme la foy et hommage devait être portée devant l'intendant, c'est au palais de celui-ci que se rendaient les seigneurs de « l'ancien régime » pour cette cérémonie. Dans chaque cas l'intendant dispensait le vassal, « pour cette fois seulement », de se rendre au château Saint-Louis (1).

(1) Le premier acte de foi et hommage se rapportant aux fiefs ou seigneuries d'Anticosti, des isles de Mingan et de la rivière Etchemin qui soit conservé dans nos archives canadiennes, date de 1725. On nous saura gré de le transcrire ici :

« Domination française, vol. II, page 128.

» Du douze avril 1725. (Devant Michel Bégon, intendant.)

» En procédant à la confection du Papier Terrier, etc., est comparu en Notre hôtel Sr Joseph Fleury de la Gorgendière, négociant en cette ville (de Québec), au nom et comme ayant épousé Dlle Claire Jolliet, fille et héritière de feu Sr. Louis Jolliet et Dame Claire Bissot, sa femme, ses père et mère, et encore héritière de feux Srs Louis Jolliet, son frère aîné, et François Jolliet d'Abancour, son autre frère, décédés garçons, et en ces qualités propriétaires pour un tiers dans les trois fiefs ci-après expliqués, l'un sans nom, situé dans la Rivière des Etchemins, et les deux autres nommés l'un l'Isle d'Antiscoty et l'autre les Islets de Mingan, situés au bas du fleuve St-Laurent, le d. comparant faisant aussi pour Charles Jolliet Sr d'Anticosty et Jean Jolliet Sr de Mingan, ses beaux-frères, héritiers, comme la dite Dlle Claire Jolliet, leur sœur, chacun pour un autre tiers dans les d. fiefs ;

» Lequel Sr comparant, ès d. noms, Nous a dit qu'il comparoist pour rendre et porter au Roy, entre nos mains, la foy et hommage qu'il est tenu rendre et porter à Sa Majesté au Château St-Louis de Québec, à cau-



Le dix-septième siècle achevait de disparaître dans la nuit du passé ; Frontenac était mort à Québec le 28 novembre 1698, plein de jours et de gloire, laissant les actes de sa vie à la dispute des hommes (1). Jolliet, lui aussi, disparut de la scène du monde avant la fin du siècle qui

se des d. fiefs, et à cet effet Nous a représenté pour titres de propriété d'iceux, savoir... (Suit une énumération des titres des trois fiefs, avec désignations)... Nous suppliant, le d. Sr comparant, qu'il Nous plaise le recevoir à la d. foy et hommage ;

» Et à l'instant s'estant mis en devoir de vassal, teste nuë, sans espée ny esperons, et un genouil en terre, auroit dit à haute et intelligible voix qu'il rendoit et portoit entre Nos mains la foy et hommage qu'il est tenu, es d. noms, rendre et porter au Roy au Château St-Louis de Québec, à cause des d. fiefs, situés dans la Rivière des Etchemins, Anticosty et Mingan ; à laquelle Foy et Hommage Nous l'avons reçu et recevons par ces présentes, sauf les droits du Roy et de l'autrui en toutes choses, et a fait le serment entre Nos mains de bien et fidèlement servir Sa Majesté et de Nous avertir et Nos successeurs s'il apprend qu'il se fasse quelque chose contre son service, l'avons dispensé pour cette fois seulement d'aller au d. Château St-Louis de Québec, à la charge de bailler et fournir son aveu et dénombrement dans les quarante jours, suivant la Coutume de Paris. Dont et du tout il Nous a requis acte que Nous luy avons octroyé, et a signé ».

(Signé) DE LA GORGENDIÈRE »

(Signature de l'intendant) BÉGON »

(1) Voir, au premier volume des *Recherches Historiques*, l'éloge funèbre du comte de Frontenac, et, dans le même volume, la réfutation de ce panégyrique.

L'illustre gouverneur avait une foi très vive et fit une mort édifiante. On a dit et répété qu'il demanda, avant de mourir, que son cœur fût envoyé à sa femme, et que celle-ci ne voulut pas accepter cet hommage posthume. M. J.-Edmond Roy a soufflé sur cette légende et rétabli les faits. « Frontenac, dit-il, demanda par testament que son cœur fût placé dans une boîte d'argent pour qu'on le transportât dans la chapelle que MM. de Montmort possédaient dans l'église de Notre-Dame-des-Champs, à Paris. Madame de Montmort, sa sœur, et l'abbé Dobazine, son oncle, étaient inhumés dans cette chapelle ; il crut aller au devant des désirs de sa femme en faisant cette demande. Le supérieur des Récollets de Québec, le P. Joseph Denis de la Ronde, se chargea d'exécuter son vœu suprême. Il passa en France et déposa sa funèbre dépouille là où l'avait

avait vu naître, puis s'organiser notre Canada à l'image de la France. Il mourut entre le 4 mai 1700, date d'un acte des registres paroissiaux de Québec où apparaît sa signature, et le 18 octobre de la même année, date d'une lettre des MM. de Callières et de Champigny où il est fait mention de son décès.

Voici l'extrait de cette lettre du 18 octobre 1700 auquel nous faisons allusion :

« Le sieur Jolliet, qui enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'en tenir une classe, nous supplions Votre Majesté de leur en faciliter les moyens en leur accordant les quatre cents livres par an dont le sieur Jolliet jouissait. Cette instruction serait très utile à la colonie (1) ».

Nos registres, dit l'abbé Ferland, « ne présentent aucun acte qui puisse faire connaître la date et le lieu de la sépulture de Louis Jolliet... Il est probable qu'il sera décédé dans son île d'Anticosty, où il se rendait chaque année pour la traite et la pêche du loup marin ».

désiré celui qui fut le bienfaiteur de son ordre au Canada. — (*Courrier du Canada* du 23 octobre 1890.)

(1) Ce fut Franquelin, le prédécesseur de Jolliet comme professeur d'hydrographie, qui fut aussi son successeur. Le 5 octobre 1701, MM. de Callières et de Champigny écrivent au ministre :

« Le sieur Franquelin, à qui Sa Majesté a accordé la place de maître d'hydrographie vacante par la mort de Jolliet, ne doit pas venir cette année en ce pays, quoiqu'il en ait reçu les appointements. Comme les Pères Jésuites ont continué cette école à Québec depuis la mort du dit sieur Jolliet, et qu'ils en tenaient même une à Montréal, dans l'espérance qu'ils pourraient avoir cette place, nous croyons, Monseigneur, qu'il y aurait de la justice qu'ils en reçussent les appointements pendant une année qu'ils ont enseigné ».

M. Faribault a aussi exprimé la même opinion ; mais ni lui, ni l'abbé Ferland, ni sir Hippolyte Lafontaine, qui a aussi fait des recherches à ce sujet, n'ont pu découvrir de documents conduisant à une certitude absolue.

M. Margry, dans un récit qui a été reproduit par la « Revue Canadienne » en 1872, s'exprime ainsi :

« Feu mon honorable ami M. l'abbé Ferland supposait qu'il (Louis Jolliet) était décédé dans son île d'Anticosti. Un document me permet de dire qu'il fut inhumé dans une des îles Mingan, celle qui est située devant le Gros Mécantina ».

Quel est ce document ? Pourquoi M. Margry ne l'a-t-il pas fait connaître ? M. l'abbé Ferland, nous le savons, estimait que M. Margry était beaucoup trop réticent à l'endroit des archives dont il avait la garde ; la manie cachottière du fonctionnaire archiviste dura jusqu'à la fin de sa vie. L'affirmation de M. Margry pourrait suffire, à la rigueur, s'il nous avait accoutumé à reconnaître en lui un esprit judicieux, doué de cette faculté de discernement qui, d'après La Bruyère, est plus rare que les diamants et les perles ; mais M. Margry, écrivain dénué du sens historique, si nous pouvons ainsi parler, ne vaut guère que par ce qu'il cite, lorsque ce qu'il cite a de la valeur.

Le Gros Mécantina est à plus de cent milles à l'est des îles de Mingan ; toutefois nous croyons que Jolliet avait établi une station de pêche dans l'île qui fait face à cette montagne, et nous savons que — abusivement, sans doute, — ses héritiers considéraient cette île com-

me faisant partie des îles et îlets de Mingan. (1).

Jolliet eut-il auprès de lui un prêtre pour l'assister à ses derniers moments ?... Dans ses grands voyages historiques, il avait toujours été accompagné d'un missionnaire ; au Mississipi c'était le Père Marquette, à la Baie d'Hudson c'était le Père Silvy, au Labrador c'était un Père récollet, et lorsqu'il se décida à aller séjourner dans l'île d'Anticosti pour la première fois, il amena avec lui un religieux franciscain, peut-être le même que celui qui l'accompagna au Labrador. Le document dont parle M. Margry fait-il connaître les circonstances qui ont accompagné l'événement qu'il rapporte ?

Quoi qu'il en puisse être, il est certain que Louis Jolliet, est mort à une date inconnue de la dernière année du dix-septième siècle — entre le 4 mai et le 18 octobre, — et il est de toute vraisemblance que l'illustre explorateur repose dans cette région du golfe Saint-Laurent où tant de fois il conduisit sa nef aventureuse, sur une de ces îles, si belles de leur sauvage beauté, que les brumes enveloppent parfois d'un blanc linceuil, et dont les rives répercutent sans cesse le cri monotone des goëlands mêlé à la plainte harmonieuse des vagues de la mer.

Quelques historiens ont représenté Jolliet comme une victime de l'ingratitude des hommes. S'il a été victime de quelqu'un, c'est de lui-même, de son zèle pour la science, de sa passion pour les voyages lointains et difficiles. Dans ses « Notes » sur la Nouvelle-France, M. Har-

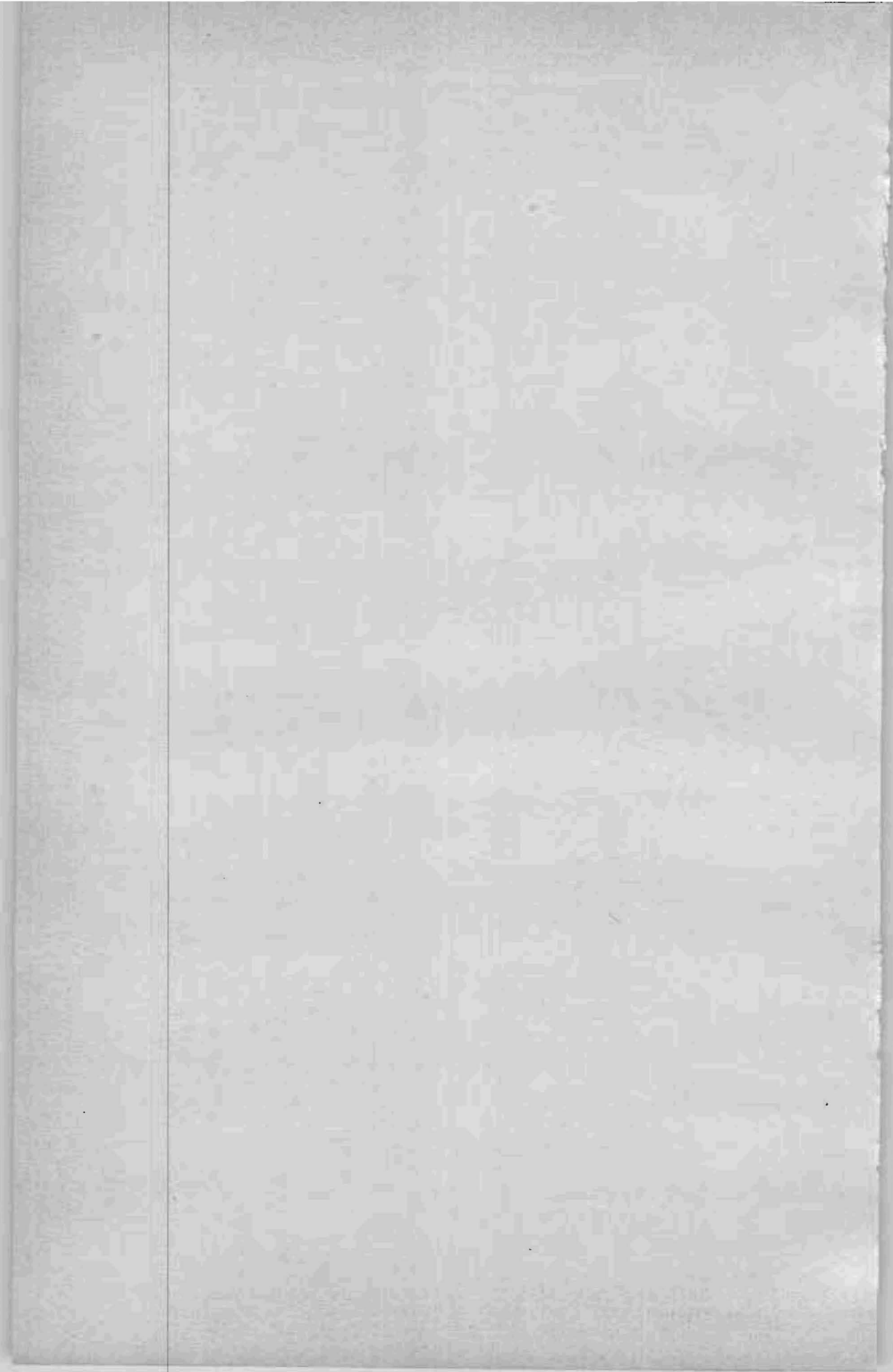
(1) Voir appendice H, à la fin de ce volume.



risse a écrit : « Louis Jolliet était un très honnête homme, aussi zélé qu'instruit » ; l'explorateur québécois était, de plus, extrêmement désintéressé : s'il eût donné à la poursuite de la fortune la moitié de l'énergie qu'il apporta à continuer ses voyages d'observations et de découvertes, il eût pu réparer les pertes que lui fit subir la flotte de Phips et arriver à une grande aisance. Il n'amassa pas de richesses, mais il sut laisser à ses fils l'habitude des occupations viriles et à tous ses enfants une situation qui leur permit de contracter d'honorables alliances. Ses contemporains ne lui furent pas hostiles : c'est plutôt la postérité qui, jusqu'à la mémorable fête célébrée à l'Université Laval le 17 juin 1873, s'est montrée trop oublieuse à son égard.

Le mystère qui entoure la fin de la carrière de Louis Jolliet, le cadre dans lequel se déroulèrent les derniers événements de sa vie, les diverses péripéties de ces événements eux-mêmes, tout cela est empreint d'une grandeur que les poètes ne manqueront pas d'exploiter. M. Louis Fréchette a déjà chanté le découvreur du Mississipi dans de belles strophes plusieurs fois éditées ; qui maintenant chantera le premier habitant d'Anticosti, l'explorateur des solitudes boréales et du Labrador océanique ?

---



---

## APPENDICES

---